

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 25 mars 2022, se sont réunis à la salle Xavier PIDOUX DE LA MADUERE sise 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge-sur-Orge, pour leur séance du 31 mars 2022 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h50).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. COSTES, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU, M. DI TOMMASO, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, M. GOMEZ, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, M. LORIC, Mme MARTINS, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, Mme RIVET, Mme ROBIN, M. SAINT-PIERRE, M. SOLIGO (jusqu'au vote de la délibération n°9), M. VILLEMEUR.

Absents représentés : M. BRUNIER-COULIN représenté par M. COSTES, Mme ERFAN représentée par Mme COSTA, M. MONTEIRO représenté par Mme FALGUIERES, Mme ROQUES représentée par M. BENETEAU, Mme RIVIER représentée par M. SOLIGO (jusqu'au vote de la délibération n°9), Mme SERMAGE représentée par Mme ABBACI, M. SOLIGO représenté par C. DI TOMMASO (à partir du vote de la délibération n°10), M. SOUKOUNA représenté par M. LORIC.

Absents non représentés : Mme KECHELAL, Mme RIVIER (à partir du vote de la délibération n°10).

- Secrétaire de séance : - Cédric DI TOMMASO -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Procède à la modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,
- b) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2022 est approuvé A LA MAJORITE (30 POUR - 2 ABSTENTIONS : Mme GAUTHIER, M. PLAS)
- c) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (10 janvier au 15 mars 2022)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
11/01/2022	Marché 20 10 040 : Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot 7 : séjours à destination des élémentaires durant les petites vacances scolaires	/	25/01/2022	Marchés publics	Madame le Maire
11/01/2022	Marché 20 10 041 : Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot 8 : séjours à destination des pré adolescents durant les petites vacances scolaires	/	25/01/2022	Marchés publics	Madame le Maire
10/01/2022	Convention simplifiée de formation professionnelle avec l'organisme AMAE Conseil	800 € TTC	19/01/2022	DRH	Madame le Maire
26/01/2022	Contrat de prestation pour la vérification périodique des ascenseurs et monte-charges de la commune de Juvisy-sur-Orge	780 € TTC	02/02/2022	CTM	Madame le Maire
26/01/2022	Mission G4 : étude géotechnique pour les murs de soutènement et pieux du groupe scolaire rue Vercingétorix	12 180 € TTC	02/02/2022	CTM	Madame le Maire
26/01/2022	Contrat de maintenance et d'assistance technique logiciel OBS traffic et abonnement annuel carte SIM Machine to Machine	24 190 € TTC par an	31/01/2022	CTM	Madame le Maire
27/01/2022	Contrat de collecte, maintenance préventive et curative hors pièces détachées et hors vandalisme du parc d'horodateurs de la commune de Juvisy-sur-Orge	6000 € HT	31/01/2022	Police Municipale	Madame le Maire
01/02/2022	Indemnisation d'un agent municipal dans le cadre de la protection fonctionnelle	1500 € TTC	02/02/2022	Juridique	Madame le Maire
01/02/2022	Indemnisation d'un agent municipal dans le cadre de la protection fonctionnelle	700 € TTC	02/02/2022	Juridique	Madame le Maire
02/02/2022	Convention entre Dan Leconteur et la commune de Juvisy-sur-Orge pour un projet d'animation "conte-férence" à destination des élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès	3 € par élève participant + 150 € de défraiement	08/02/2022	Education	Madame le Maire
03/02/2022	Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et un autoentrepreneur pour la réalisation d'ateliers à destination des enfants du Relai Petite Enfance	560 € (TVA non applicable)	09/02/2022	Petite enfance	Madame le Maire
08/02/2022	Marché 20 10 035 : Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot 2 : séjours multi-activités à la montagne à destination des élémentaires durant les grandes vacances scolaires	/	10/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire

08/02/2022	Marché 20 10 036 : Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot 3 : séjours multi-activités à la campagne à destination des élémentaires durant les grandes vacances scolaires	/	10/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire
08/02/2022	Marché 20 10 038 : Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot 5 : séjours multi-activités à la montagne à destination des pré-adolescents durant les grandes vacances scolaires	/	10/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire
04/02/2022	Modification de la décision n°2022-9 du 27 janvier 2022 suite à une erreur matérielle	/	08/02/2022	Juridique	Madame le Maire
04/02/2022	Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'autoentreprise "Les petits riens musicaux" pour des ateliers d'éveil musical et sensoriel au sein du multi-accueil Korczak	360 euros HT	08/02/2022	Petite enfance	Madame le Maire
08/02/2022	Conclusion d'une convention d'assistance pour l'optimisation fiscale de la commune dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées	Honoraires de 45% HT de l'économie constatée	10/02/2022	Finances	Madame le Maire
09/02/2022	Convention tripartite de partage de locaux scolaires situés 5 rue petit à Juvisy-sur-Orge dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires	/	21/02/2022	Education	Madame le Maire
14/02/2022	Marché 2 110 20 de fournitures de matériels et d'équipements informatiques	Sans montant minimum ni maximum	01/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire
15/02/2022	Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la société "FAR Production dans le cadre de la fête de la ville pour l'organisation d'un concert	32 757,75 euros TTC	16/02/2022	Vie locale	Madame le Maire
16/02/2022	Conventions relatives aux frais de scolarité des enfants scolarisés en ULIS à Juvisy-sur-Orge	1 336,22 euros TTC	22/02/2022	Education	Madame le Maire
17/02/2022	Avenant n°3 au marché 19 10 014 : appel d'offres ouvert - exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville	/	24/02/2022	Marchés publics	Madame le Maire
23/02/2022	Conventions de formation professionnelle -CACES	5 221,2 euros TTC	07/03/2022	DRH	Madame le Maire
21/02/2022	Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2022	Montant maximal d'aides de 80% de 220 926,70 euros	25/02/2022	Finances	Madame le Maire
23/02/2022	Marché subséquent n°2 relatif à l'accord cadre n°20 10 37 Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 4 : Séjours multi-activités à la mer à destination des pré-adolescents, durant les grandes vacances scolaires	/	10/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire
23/02/2022	Marché subséquent n°2 relatif à l'accord cadre n°20 10 039 - Organisation des séjours de vacances destinés aux enfants et pré-adolescents de la ville de Juvisy-sur-Orge. Lot n° 6 : Séjours multi-activités à la campagne à destination des pré-adolescents, durant les grandes vacances scolaires	/	10/03/2022	Marchés publics	Madame le Maire
08/03/2022	Contrat de prestation de service portant sur l'organisation d'ateliers dénommés « Le Jardin Sensoriel et Créatif » à destination du multi-accueil Colombine	418 euros	21/03/2022	Petite enfance	Madame le Maire
08/03/2022	Matériel et services de télésurveillance du bâtiment communal "Les travées" avec la société verisure	Abonnement mensuel de 55 euros HT	11/03/2022	Services techniques	Madame le Maire

04/03/2022	Contrat entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la société Séché assainissement pour le pompage et nettoyage des bacs à graisses dans les cuisines des écoles Jaurès, Michelet et Ungerer	4 368 euros HT	11/03/2022	Services techniques	Madame le Maire
08/03/2022	Contrat d'entretien des 6 bornes et des 2 centrales de la voie de bus située rue Petit à Juvisy-sur-Orge avec la société CLOTURES AAC2D	1 050 euros HT	11/03/2022	Services techniques	Madame le Maire
08/03/2022	Contrat d'architecture pour travaux sur existants avec la société Archistrukture dans le cadre de la construction d'un bâtiment modulaire à l'élémentaire Jean Jaurès	4 500 euros HT	11/03/2022	Urbanisme	Madame le Maire
07/03/2022	Convention entre l'association « Au Coin de l'Art Rue » et la commune de Juvisy-sur-Orge pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques destinés à toutes les classes de la maternelle Jean-Jaurès	3 712 euros TTC	11/03/2022	Education	Madame le Maire
08/03/2022	Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association « Coin de Rue » pour des ateliers musicaux au sein du multi-accueil Colombine	380 euros TTC	11/03/2022	Petite enfance	Madame le Maire

Points inscrits à l'ordre du jour

1) Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'installation de Madame Nadia MARTINS en qualité de conseillère municipale.

2) Modification de la délibération n°60 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 portant sur la création des permanentes et la désignation de leurs membres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (27 POUR - 5 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, L. GAUTHIER, A. PLAS)

MODIFIE la délibération n°60 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020 portant sur la création des commissions permanentes et la désignation de leurs membres.

PROCEDE à l'élection d'un nouveau membre pour la commission n°1 « Ressources ». Après avoir fait appel et recueilli les candidatures,

Pour la Commission n°1 : Est candidate : Nadia MARTINS

EST ELU ainsi qu'il suit le conseiller municipal suivant :

Commission n°1	Conseiller municipal : Nadia MARTINS
----------------	---

3) Attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'apporter un soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 18 000 euros au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco).

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2022 au chapitre 67.

4) Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS dans le cadre du soutien financier aux victimes du conflit armé en Ukraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 12 000 € au CCAS de Juvisy-sur-Orge.

DIT que les dépenses seront imputées au budget communal 2022 au chapitre 65.

5) Compte de Gestion - Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (26 POUR - 6 ABSTENTIONS: A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

ADOpte le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, pour le budget principal de la commune de Juvisy-sur-Orge.

6) Compte Administratif - Année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 6 ABSTENTIONS: A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS - 1 NE PREND PAS PART AU VOTE : L. BENSARSA REDA)

PREND ACTE du bilan de l'année 2021 des acquisitions et des cessions immobilières figurant en annexe du compte administratif

APPROUVE le compte administratif de l'année 2021.

7) Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (30 POUR - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

affecte le résultat comme suit :

En dépenses d'investissement

▪ déficit d'investissement - 001 499 921,31 €

En recettes d'investissement

▪ excédent de fonctionnement capitalisé - 1068 45 432,42 €

En recettes de fonctionnement

▪ excédent de fonctionnement - 002 9 615 407,17 €

8) Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine (DSU) 2021 qui s'élève à 230 680 euros, soit 18,13 %, pour le financement par la Ville de prestations de services à la population s'élevant à 1 272 035 euros, comme suit :

Domaines d'intervention :	recettes attendues	Montant facturé aux familles	participation de la ville dans le cadre de l'application d'un quotient par activités	part à la charge de la ville
restauration scolaire	1 036 639 €	585 529 €	451 110 €	44%
activités périscolaires	812 738 €	299 659 €	513 079 €	63%
petite enfance	739 445 €	450 011 €	289 434 €	39%
services des aînés	46 120 €	3 707 €	18 412 €	40%
TOTAL	2 634 942 €	1 338 906 €	1 272 035 €	48%

9) Rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2021, telle que retracée sur le tableau ci-dessus.

10) Budget Ville - Exercice Budgétaire 2022 - Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 6 CONTRE : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

DECIDE de voter le Budget Primitif 2022 comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

APPROUVE chapitre par chapitre le Budget Primitif 2022 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

chapitre		BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 464 977,34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	12 777 400,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	147 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 474 712,00
66	CHARGES FINANCIERES	293 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 940,00
68	DOTATIONS PROVISIONS	10 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	500 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 442 416,44
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 104 729,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		37 344 174,78
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	34 000,00
70	PRODUITS DES SCES DU DOMAINE ET VTS DIVE	2 057 295,00
73	IMPOTS ET TAXES	20 111 862,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 072 368,61
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	446 855,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00
042	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 387,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 615 407,17
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		37 344 174,78

INVESTISSEMENT

chapitre		RAR2021	propositions nouvelles	BP 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 414,36	253 700,00	297 114,36
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		20 000,00	20 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 299 549,13	5 422 310,82	6 721 859,95
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		6 230 931,62	6 230 931,62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 220 400,00	1 220 400,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00	8 000,00	9 500,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		150 000,00	150 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		200 000,00	200 000,00
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		6 387,00	6 387,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		380 000,00	380 000,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			499 921,31
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 344 463,49	13 891 729,44	15 736 114,24
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	350 400,00	776 924,00	1 127 324,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		860 000,00	860 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		45 432,42	45 432,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 300 000,00	2 000 000,00	3 300 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	148 552,38	300 000,00	448 552,38
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		27 660,00	27 660,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 442 416,44	8 442 416,44
040	OPE D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 104 729,00	1 104 729,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		380 000,00	380 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 798 952,38	13 937 161,86	15 736 114,24

DIT que la délibération n°2021-84 en date du 16 décembre 2021 relative au mandatement des dépenses d'investissement – exercice 2022 est abrogée.

DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

11) Vote des taux d'imposition 2022 de la fiscalité directe locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (29 POUR - 2 ABSEPTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière bâti 54,31 %
- Taxe foncière non-bâti 131,68 %

DIT que le montant des impositions directes à percevoir couvre les cotisations et participations de la commune aux différents syndicats et districts dont elle est membre, soit pour la base de loisirs « Port aux cerises » (frais fonctionnement) : 78 000 €.

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (état 1259).

12) Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les modifications de poste et modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2022.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune : chapitre 012.

13) Création d'emplois saisonniers pour les mois de juillet à août 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la création de 20 postes d'emplois saisonniers pour les mois de juillet et août 2022 sur les différents services de la commune, répartis comme suit : 10 postes d'agents techniques polyvalents à temps complet, 3 postes d'agents techniques polyvalents à temps non complet (entre 17h30 et 20h hebdomadaires), 4 postes d'agents d'animation (vacances estivales) à temps complet, 3 postes d'agents administratifs à temps complet.

PRECISE que ces emplois relèvent de la catégorie C et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du premier grade de chaque cadre d'emplois concerné.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la commune.

14) Modification des modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation et fixation des plafonds de prise en charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de prendre en charge 80% des frais pédagogiques des formations suivies au titre du compte personnel de formation, dans la limite d'un plafond de 2500 euros par action de formation.

DECIDE de ne pas prendre en charge les frais annexes des agents (déplacement, hébergement, restauration).

PRECISE qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif et justificatif valables, l'agent doit rembourser les frais engagés par la collectivité.

DECIDE de réguler le dispositif du compte personnel de formation en fixant le budget consacré aux actions de formation du compte personnel de formation à un plafond de 10 % de l'ensemble du budget de formation.

APPROUVE la mise en place d'une commission d'examen des demandes de formation au titre du CPF, réunie une fois par an pour examiner ces demandes selon les critères définis ci-dessus.

APPROUVER le règlement portant sur les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

15) Restauration des agents communaux : fixation des conditions d'ouverture et de fonctionnement du compte entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

MAINTIENT la prise en charge des repas des agents, par la commune, en fonction du barème relatif au quotient familial actuellement en vigueur, sur la base unique d'un repas à hauteur de 8,90 euros.

APPROUVE la convention de partenariat avec la société DEJBOX.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

16) Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le centre communal d'action sociale de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune et du centre communal d'action sociale de Juvisy-sur-Orge.

17) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Technique commun et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

FIXE à quatre le nombre de représentants titulaires du personnel et à quatre le nombre de représentants suppléants du Comité Social Territorial, en respectant le principe de répartition équilibrée femmes/hommes.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant.

18) Signature d'un contrat de relance de logements entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et la commune de Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

PORTER la commune de Juvisy-sur-Orge volontaire à la signature du contrat de relance.

FIXER un objectif de 180 logements correspondant au nombre de logements prévus d'être autorisés sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat de relance, ainsi que tout document y afférent.

19) Acquisition de la propriété de l'EPT située 80 rue Argelies (parcelle AI 149 pour partie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (27 POUR - 4 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, B. AVELLANO)

APPROUVE l'acquisition, pour partie, de la parcelle AI 149 sise 80 rue Argelies à Juvisy-sur-Orge en l'état existant au prix de 520 000 euros.

AUTORISE Madame le Maire à engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour finaliser l'acquisition.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute convention ou servitude avec le conseil départemental de l'Essonne afin de définir les conditions d'accès pour l'entretien du pont supérieur.

20) Local commercial sis 50 Grande Rue : prise à bail et autorisation de sous location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE de prendre à bail le local commercial sis 50 Grande Rue.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires pour l'accomplissement de la prise à bail auprès de la SCI du 21 Juillet 2007.

AUTORISE Madame le Maire à rechercher une activité économique pour une implantation dans le local commercial et à signer un contrat de sous-location.

DIT QUE les montants du dépôt de garantie (1 400 euros) et des loyers (700 euros par mois) et les provisions pour charge sont prévus au budget de la Commune.

21) Groupe scolaire Jaurès - extension de la salle de restauration scolaire - dépôt d'une demande de permis de construire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire :

- à déposer la demande de permis de construire,
- à engager toutes démarches et procédures qui seraient rendues nécessaires pour la réalisation de ce projet.

22) Approbation d'une convention de service commun pour le traitement de l'insalubrité et de l'habitat indigne avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de service commun pour le traitement de l'insalubrité et de l'habitat indigne avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la commune.

23) Convention de mise à disposition d'un logement d'urgence entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Communauté Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un logement d'urgence entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Communauté Jeunesse.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet au 1^{er} avril 2022, pour une durée de trois ans.

DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget de la commune.

24) Centres de vacances d'été 2022 - Fixation de la tarification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, LA MAJORITE (25 POUR - 6 CONTRE : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, G. BRUNIER-COULIN, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales aux frais de séjours pour les enfants inscrits dans les centres de vacances :

QF	Taux de participation des familles par tranche de QF	Séjour multi-activités à la mer (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la montagne (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la campagne (14 jours) pour les 6-11 ans	Séjour multi-activités à la mer (12 jours) pour les 12-14 ans	Séjour multi-activités à la montagne (14 jours) pour les 12-14 ans	Séjour multi-activités à la campagne (12 jours) pour les 12-14 ans
1A	30%	296 €	293 €	287 €	296 €	308 €	324 €
1B	32%	315 €	313 €	306 €	315 €	328 €	346 €
2	35%	345 €	342 €	334 €	345 €	359 €	378 €
3	38%	374 €	372 €	363 €	374 €	390 €	410 €
4	41%	404 €	401 €	392 €	404 €	420 €	443 €
5	DIT que : 44%	433 €	430 €	420 €	433 €	451 €	475 €
6	50%	493 €	489 €	478 €	493 €	513 €	540 €
7	56%	552 €	548 €	535 €	552 €	574 €	605 €
8	63%	621 €	616 €	602 €	621 €	646 €	680 €
HC (coût réel séjour)	100%	985 €	978 €	955 €	985 €	1 025 €	1 080 €

- Ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à Juvisy-sur-Orge,
- Les enfants ne résidant pas à Juvisy ne seront admis qu'à titre exceptionnel et dans la limite des places disponibles. Le prix du séjour demandé à la famille sera celui facturé à la Ville par l'organisme (hors commune),
- Les familles ayant quitté Juvisy-sur-Orge au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville, seront assimilées à des familles juvisiennes,
- La Commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier,
- Un acompte de 50 € ou l'aide aux vacances - Vacaf AVE, sera demandé au moment de l'inscription. L'acompte restera acquis en cas d'annulation de la réservation. Sauf cas de force majeure justifiée (maladie, hospitalisation...) et en cas d'annulation des séjours suite aux directives gouvernementales.
- Les bons vacances de la CAF ne pouvant être encaissés en cas de désistement du fait de la famille, il sera demandé une contrepartie correspondant à l'acompte initial de 50 €,
- Une déduction de 10% sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2ème enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à un centre de vacances pendant la même période de vacances.

AUTORISE le paiement échelonné au Trésor Public avec leur accord, des participations dues par les familles des prestations de centres de vacances.

PRECISE que les recettes afférentes seront inscrites au budget de l'exercice 2022.

25) Adoption du règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de fonctionnement pour l'organisation des centres de vacances.

PRECISE que ledit règlement de fonctionnement est applicable pour cette année, ainsi que les suivantes, et que toute modification de ses termes devra être approuvée par le conseil municipal.

26) Adoption du règlement de fonctionnement et des modalités de financement des séjours avec nuitées pour les enfants scolarisés à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement de fonctionnement pour l'organisation de séjours avec nuitées.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit règlement, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

27) Approbation d'une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention type de délégation en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des avenants de transfert aux marchés de transports scolaires en circuits spéciaux, et autres documents entrant dans le cadre de cette délégation de compétence.

28) Fixation des frais de scolarité pour les enfants scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire à Juvisy-sur-Orge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de 685 € par enfant au titre de participation des communes aux frais engagés à compter de l'année scolaire 2021-2022, pour la scolarisation d'un enfant résidant sur leur territoire et inscrit en ULIS à Juvisy-sur-Orge.

APPROUVE la convention type relative aux frais de scolarité pour les élèves extérieurs à la commune de Juvisy-sur-Orge, inscrits en unités localisées pour l'inclusion scolaire.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que le montant de cette participation demeure valable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

29) Convention de partenariat relative au dispositif Aide aux Vacances Enfants 2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat AVE 2022 entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

30) Convention d'objectifs et de soutien entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'objectifs et de soutien entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy Académie de Football de l'Essonne.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à la date de sa signature, pour une durée d'un an.

DIT que le montant de la subvention, soit 60 000 € sera inscrit au budget de la commune.

31) Convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'objectifs et de soutien au sport de haut niveau entre la commune de Juvisy-sur-Orge et l'Alerte Juvisy Basket.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que cette convention prend effet à sa date de signature pour une durée d'un an.

DIT que le montant de la subvention, soit 66 000 €, sera inscrit au budget de la commune.

32) Fixation des modalités financières et encadrement du dispositif de la bourse au permis de conduire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le montant de la bourse au permis de conduire fixé en pourcentage, variable selon l'attributaire, du montant global plafonnée à 833 € de la formation dispensée par l'auto-école, et incluant les prestations prévues.

APPROUVE la convention à passer avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

APPROUVE la charte d'engagement et le règlement intérieur de la bourse au permis de conduire.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, la charte d'engagement et le règlement intérieur, ainsi que tout document y afférent.

PRECISE que la convention, la charte et le règlement précités sont applicables pour cette année, ainsi que les suivantes, et que toute modification sera approuvée par le conseil municipal.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

33) Convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la Croix Rouge pour l'organisation de stages de formation aux premiers secours à destination des jeunes juvisiens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la commune de Juvisy-sur-Orge et la croix rouge pour l'organisation de stages de formation aux premiers secours à destination des jeunes juvisiens.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.



La séance est levée à 22h 45



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA